



Protection Sociale Complémentaire au MASA



Après X réunions depuis mai 2023, des milliers d'euros de frais déplacements et des centaines d'heures de travail, le protocole d'accord est prêt pour la signature.

Malgré tout le travail fourni par l'intersyndicale et vos représentants CGT, la CGT Enseignement Privé et la CGT Agri ne signeront pas cet accord. Car cet accord n'est pour nous :

Ni Équitable, Ni Solidaire :

En effet, malgré nos propositions pour que les agents ayant de plus faibles salaires soient soutenus par l'ensemble des agents pour les aider à financer cette mutuelle, aucune avancée dans ce sens n'a été validée par le MASA ;

- Les options qui seront proposées sont en adéquation avec les besoins des agents et de leurs familles, conséquence des nombreux débats et échanges que vos représentants CGT ont mené avec l'administration cependant, ces options seront payantes et aucune solidarité entre les agents n'a pu être négocié ;
- Nous voulions respecter l'idée d'Ambroise Croizat en 1946 « *cotiser selon ses moyens et en recevoir selon ses besoins.* ». Or même pour des options à la charge de l'agent, aucune solidarité n'a pu être validée ;
- Le dialogue social existe peu au MASA, nous en avons eu confirmation dans la mesure où nous avons dû quitter la salle dès la première séance afin que certaines de nos propositions soient entendues et étudiées par le chef du Service des Ressources Humaines, Xavier Maire, et son équipe ;
- La plupart de nos propositions ont été rejetées. Seules ont pu être négociées et validées des garanties intégrées dans les options, options payantes, payées par l'agent ;
- Le MASA n'a pas toujours respecté ses engagements en fournissant très tardivement les documents de travail (souvent supérieurs à 30 pages) la veille des réunions, tout en inversant les rôles en demandant régulièrement à l'intersyndicale de faire la synthèse des différentes propositions discutées.

En conséquence, vos représentants CGT déclinent l'invitation de M. FESNEAU à la signature de cet accord de protection sociale complémentaire des agents du MASA notoirement insuffisant initialement prévue le 26/01/2023.